

CB/CZ 004/26

Bruxelles, le 8 janvier 2026

Monsieur Michaël DE GOLS

Directeur UNISOC

27 avenue des Arts, bte 13

1040 BRUXELLES

■ **Concerne : Journée d'action ce 10 février 2026**

Cher Monsieur,

Le front commun syndical organise ce 10 février une journée d'action contre les mesures socio-économiques prises par le gouvernement fédéral.

Cette action pourra engendrer, dans certaines entreprises, des absences dans le chef des travailleuses et travailleurs qui participeront aux actions. Le 10 février sera donc considéré comme un jour de grève et sera payé pour les travailleurs qui sont absents en raison de leur participation à cette action et qui subissent ainsi une perte de salaire. Seront également couverts les travailleuses et travailleurs qui commencent à travailler en pauses le 9 février au soir et/ou dont le travail en pauses se termine dans la nuit du 10 au 11 février 2026.

Nos centrales professionnelles prendront les dispositions nécessaires vis-à-vis des employeurs dans les différents secteurs et entreprises.

Veillez agréer, Cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.



Bert ENGELAAR,
Président FGTB



Gert TRUYENS
Président CGSLB



Ann VERMORGEN,
Présidente CSC